



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sans Oui, c'est interdit

**Le consentement est indispensable
avant toute relation sexuelle.
Il ne se présume pas. Demandez
le consentement à vos partenaires.**

L'agression sexuelle se définit comme tout contact sexuel forcé et est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 222-27 du Code pénal).

esr.gouv.fr

En partenariat
avec

